



Commune  
de  
FAA'A

N° 751/2017



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
13 juin 2017

Date d'Affichage :  
13 juin 2017

Date de séance :  
20 juin 2017

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 19  
PROCURATIONS : .. 06  
VOTANTS : ..... 25  
POUR : ..... 25  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 00

**Objet** : portant création du comité de sensibilisation pour le bien être des personnes âgées

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance

Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 20 juin 2017 à 8 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

### Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
VANAA Emma	X		
BROTHERSON Moetai		X	
LAURENT Victoire		X	
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard			PARAU H.
HATETE épouse TAHARAGI Linda		X	
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai	X		
FARIUA Totoarii			TERIITEHAU R.
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane			BARFF L.
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent		X	
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick		X	
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha		X	
TETAVAHU Célia			ZIMA L.
MAAMAATUAI AHUTAPU Maurea		X	
TEMARU Tetuahau	X		
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean			VANAA Emma
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle	X		
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura			SACHET I.
MANUTAHU Teiva		X	



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Emma VANAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Emma VANAA a ensuite exposé à l'assemblée que :

*L'organisation des nations unies estime qu'en 2025, le nombre de personnes ayant plus de 60 ans devraient atteindre 1,2 milliards, soit 1/7ème de la population mondiale et pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, il y aura plus de personnes âgées que d'enfants âgés de 0 à 14 ans.*

*Si les différents gouvernements du monde entier ont tendance à davantage se préoccuper de la jeunesse, qui représente l'avenir de la planète, d'ailleurs il existe dans la plupart des gouvernements un ministère de la jeunesse, quelle est la place des personnes âgées dans notre société, dans notre famille, dans notre environnement ? Ces personnes ne doivent pas être considérées comme des fardeaux mais comme des cadeaux. Leur longue vie et leurs expériences nous permettent d'apprendre, de comprendre et d'évoluer.*

*Malheureusement, dans le monde entier il est estimé à 6% le nombre de personnes âgées ayant connu au moins une forme de maltraitance. C'est ainsi que par résolution n°66/127, l'assemblée générale des nations unies a désigné le 15 juin comme journée mondiale de la sensibilisation contre la maltraitance des personnes âgées. Le manque de statistiques de personnes âgées victimes de maltraitance en Polynésie et sur Faa'a, ne doit pas empêcher la prise de conscience par les polynésiens et les citoyens de la commune, de ce problème social, envers les personnes âgées, qui reste méconnu ou traité comme un non-dit.*

*Le conseil municipal de Faa'a s'intéresse au bien vieillir sur la commune. C'est ainsi qu'un forum dans ce sens avait été organisé au mois de novembre 2016 et dont les préconisations étaient :*

- *La mise en place d'un comité de travail autour de la thématique de la personne âgée ;*
- *La recherche de référents de quartier spécifiques aux personnes âgées ;*
- *L'établissement d'un diagnostic sur les besoins et attentes des personnes âgées ;*
- *La réalisation d'un support d'information à destination des personnes âgées et (ou) des aidants ;*
- *La mise en place de journées spécifiques autour de la personne âgée.*

*Ainsi, dans la continuité du forum et en cohérence avec la volonté du conseil municipal de porter un grand intérêt en faveur des personnes âgées, il est proposé d'officialiser la création du comité de sensibilisation contre la maltraitance des personnes âgées. Ce comité composé d'élus, de techniciens, de médecins, d'associations, de confessions religieuses, devra proposer à la commune de Faa'a des projets visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées, permettant à terme, d'atteindre l'objectif de l'organisation mondiale de la santé qui est « vieillir en restant actif ».*

*C'est l'objet du projet de délibération qui vous est présenté.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Emma VANAA :

**Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

**Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

**Vu** la résolution n°66/127 du 19 décembre 2011 de l'Organisation des Nations Unies ;

*Dans sa séance du 20 juin 2017 ;*

## ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

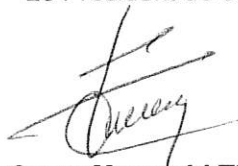
**Article 1<sup>er</sup>** : Est créé le comité de sensibilisation pour le bien être des personnes âgées à Faa'a, dénommé « Taurearea care » qui a pour objectif de proposer des projets visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées, permettant à terme d'atteindre l'objectif « vieillir en restant actif » de l'Organisation Mondiale de la Santé.

**Article 2** : La composition du comité sera décidée par le Maire et fera l'objet d'un arrêté municipal.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 20 juin 2017

Le Président de séance,



**Oscar Manutahi TEMARU**



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **26 JUIN 2017** et affiché le **26 JUIN 2017**

**Mairie de FAA'A**  
Secrétariat DGS  
Reçu le :  
**26 JUIN 2017**  
N° chrono : .....

